



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 036 spécial publié le 5 mars 2021**

***Sommaire affiché du 5 mars 2021 au 4 mai 2021***

## **SOMMAIRE**

### **PREFECTURE DE POLICE**

- Décision n°2021-061 relative à la levée des mesures d'urgence prises en application de l'arrêté interpréfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Île-de France

### **SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES**

- Arrêté n° 40/2021/SPE/BAT du 05 mars 2021 fixant l'état des listes candidates pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 21 et 28 mars 2021 de la commune de Les Granges le Roi



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA ZONE DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ DE PARIS**

Décision n° 2021 - 061

**relative à la levée des mesures d'urgence prises en application de l'arrêté  
interpréfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures  
d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en  
région d'Île-de France**

**Le préfet de Police,  
préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,**

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 511-1 à L. 517-2, R. 221-1 à R. 221-8, et R. 511-9 à R. 517-10 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2213-4-1 ;

**Vu** le code de la route, notamment les articles R. 318-2 et R. 411-18 ;

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R\*122-4 ; R\*122-8 et R\*122-39 ;

**Vu** le décret du 20 mars 2019 portant nomination du préfet de police – M. LALLEMENT (Didier) ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route ;

**Vu** l'arrêté ministériel modifié du 23 octobre 2016 modifié portant renouvellement de l'agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 13 mars 2018 modifiant l'arrêté du 20 août 2014 relatif aux recommandations sanitaires en vue de prévenir les effets de la pollution de l'air sur la santé, pris en application de l'article R.221-4 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région Île-de-France ;

**Vu** la décision n°2021-060 du 2 mars 2021 relative à la mise en œuvre de mesures d'urgence prises en application de l'arrêté interpréfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Île-de France ;

Vu le bulletin prévisionnel d'AIRPARIF en date du mercredi 3 mars 2021 ;

**Considérant** qu'en raison de l'amélioration de la qualité de l'air annoncée à compter du jeudi 4 mars 2021 par l'association AIRPARIF (passage des prévisions sous le seuil « information-recommandation »), les mesures prévues par la décision n°2021-060 susvisée ne sont plus nécessaires à la préservation de la santé des populations ;

**Sur proposition** de la préfète, secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**


Les mesures prévues par la décision n°2021-060 susvisée sont levées à compter du jeudi 4 mars 2021, 00H00.

**Article 2**

La préfète, secrétaire générale de la Zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne ; la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement ; la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture des forêts, ainsi que le directeur général de l'aviation civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Zone de défense et de sécurité de Paris et de la préfecture de police de Paris, affichée aux portes de la préfecture de police, préfecture de la zone de défense et de sécurité de Paris, et consultable sur le site de la préfecture de police ([www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr)).

Fait à Paris, le 3 mars 2021

Le préfet de Police,  
préfet de la Zone de défense  
et de sécurité de Paris

  
Didier LALLEMENT



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES  
Bureau de l'Animation Territoriale**

**ARRETE n° 40/2021/SPE/BAT du 05 mars 2021**

**fixant l'état des listes candidates pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale des 21 et 28 mars 2021 dans la commune de Les Granges-le-Roi**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret du 31 août 2020 portant nomination de M. Christophe DESCHAMPS, sous-préfet en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

**VU** l'arrêté n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-243 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Christophe DESCHAMPS, sous-préfet d'Étampes ;

**VU** l'arrêté n°21/2021-SPE-BAT du 4 février 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Les Granges le Roi en vue de l'élection municipale partielle intégrale des 21 et 28 mars 2021 ;

**VU** les candidatures régulièrement déposées jusqu'au jeudi 4 mars 2021 à 18h00 à la sous-préfecture d'Étampes ;

**VU** l'ordre des candidats déterminé par le tirage au sort du jeudi 4 mars 2021 effectué à la sous-préfecture d'Étampes ;

**Considérant** qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

**Sur proposition** du sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les listes candidates enregistrées pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de Les Granges le Roi du 21 et 28 mars 2021 sont arrêtées comme suit, dans l'ordre du tirage au sort :

**PANNEAU n° 1 : Liste POUR LES GRANGES LE ROI, EVIDEMMENT !**

**Liste municipale**

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>NATIONALITÉ</b>
1	VALLEE	Pierre	française
2	DE BOERDERE	Christelle	française
3	GUEVILLE	Franck	française
4	VINCENT	Ghislaine	française
5	VERSTRAETE	Jean-Luc	française
6	GARRIOT	Evelyne	française
7	FERRAND	Stanislas	française
8	PAQUET	Rose	française
9	DEPARDIEU	Roland	française
10	DALLIER	Christine	française
11	DELAUNAY-PADEL	Fanch	française
12	BOUILLY	Marie-Françoise	française
13	BROCHET	Patrice	française
14	CAMBON	Josiane	française
15	BORE	Marcel	française
16 supplémentaire	VENDRAMINI	Sophie	française
17 supplémentaire	BRICAULT	Stéphane	française

**Liste communautaire**

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>NATIONALITÉ</b>
1	VALLEE	Pierre	française
2	DE BOERDERE	Christelle	française

<b>PANNEAU n° 2 : Liste REUNISSONS LES GRANGES LE ROI</b>
---

**Liste municipale**

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	POUSSIN	Stéphane	française
2	LASALMONIE	Patricia	française
3	EWANGO	Gérard	française
4	IZQUIERDO-HIDALGO	Anne-Juliette	française
5	GRY	François-Xavier	française
6	RAGEOT	Sophie	française
7	RELION	Julien	française
8	ROUX	Fanny	française
9	DELAUNAY	Benoit	française
10	ROBERT	Sophie	française
11	PRAT	Etienne	française
12	JOLLY	Corinne	française
13	DURET	Olivier	française
14	MORIN	Marie-Catherine	française
15	ROYER	Nicolas	française
16 supplémentaire	AUDEBERT	Valérie	française
17 supplémentaire	DENOUAL	Joël	française

**Liste communautaire**

N°	NOM	PRÉNOM	NATIONALITÉ
1	POUSSIN	Stéphane	française
2	LASALMONIE	Patricia	française

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le portail internet des services de l'État dans l'Essonne, inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché aux lieux habituels de la mairie de Les Granges le Roi ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :**

Le sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes et le maire de la commune de Les Granges le Roi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet d'Étampes,



Christophe DESCHAMPS